

## Bourse d'Études pour les Bacheliers

### **Attention : le dépôt des dossiers de candidature est déjà clos.**

Le Ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie (MEXT) offre des bourses d'études et de recherche aux étudiants burkinabè désireux d'entreprendre des études supérieures dans les universités japonaises, au compte du programme de bourse du Gouvernement japonais (MEXT), au titre de l'année 2021.

L'objectif est de promouvoir la formation de la jeunesse, les échanges intellectuels, et une meilleure compréhension culturelle entre le Burkina Faso et le Japon.

#### **1. Définition « undergraduate students »**

Sont considérés comme étudiants du premier cycle universitaire ou étudiants en licence :

- tous les étudiants qui s'inscrivent dans un programme au premier cycle dans un département ou une faculté d'une université.
- ou ceux qui reçoivent une formation préparatoire en langue japonaise ou dans d'autres disciplines en prélude à leur admission à l'université.

#### **2. Filières d'études proposées**

Les filières proposées sont celles dans les domaines des sciences humaines et des sciences naturelles.

##### **(1) Sciences Sociales et Humaines**

(a) Sciences Sociales et Humaines-A : droit, politique, pédagogie, sociologie, littérature, histoire, langue japonaise, autres.

(b) Sciences Sociales et Humaines-B : économie, administration des affaires.

##### **(2) Sciences naturelles**

(a) Sciences Naturelles-A :

sciences (mathématiques, physique, chimie), études en électricité et en électronique (électronique, génie électrique, génie informatique), études en mécanique (génie mécanique, architecture navale), génie civil et architecture (génie civil, architecture, génie environnemental), études dans le domaine de la chimie (chimie appliquée, génie chimique, chimie industrielle, génie textile) et d'autres filières (génie métallurgique, génie des mines, ingénierie maritime, biotechnologie).

(b) Sciences Naturelles-B :

études dans le domaine de l'agriculture (agriculture, chimie agricole, génie agricole, zootechnie, médecine vétérinaire, sylviculture, science des aliments, études dans le domaine de la pêche), études dans le domaine de l'hygiène (pharmacie, hygiène, études en infirmerie), sciences (biologie).

(c) Sciences Naturelles-C : médecine, médecine dentaire

\* **Remarque** : les candidats qui souhaitent poursuivre leurs études dans un domaine des sciences naturelles sont priés de choisir et d'inscrire leurs première, deuxième et troisième filières, choisies dans une même branche (soit dans la branche Sciences Naturelles-A, soit dans la branche Sciences Naturelles-B, soit dans la branche Sciences Naturelles-C). Toutefois, les candidats souhaitant poursuivre leurs études dans la branche Sciences Naturelles-C peuvent choisir les filières de la branche Sciences Naturelles-B pour leur deuxième et troisième filières de choix puisque les filières de la branche Sciences Naturelles-C offrent seulement deux possibilités.

### **3. Conditions nécessaires pour l'inscription au concours de présélection**

- être de nationalité burkinabè ;
- être né(e) entre le 2 avril 1996 et le 1<sup>er</sup> avril 2004 ;
- être reconnu comme étant en bonne santé physique et mentale par un médecin sur le formulaire « Certificate of Health » ;
- arriver au Japon dans la période du 1<sup>er</sup> avril au 7 avril 2021 (non applicable à ceux qui sont autorisés à l'entrée automnale) ;
- envoyer les pièces demandées au paragraphe 8 ci-dessous.

### **4. Durée de la bourse**

(1) Les boursiers suivent d'abord une année d'enseignement en préparatoire dans un établissement désigné par le MEXT, qui consiste notamment des cours intensifs de la langue japonaise et des informations sur le Japon. Le boursier ou la boursière qui a terminé l'enseignement préparatoire entre dans une université désignée par le MEXT, après avoir passé un examen d'admission organisé par cette université.

La durée de la bourse est donc de 5 ans, à partir d'avril 2021 jusqu'en mars 2026, en principe.

(2) Les boursiers ayant une connaissance suffisante de la langue japonaise, peuvent, s'ils le désirent, intégrer directement une université sans observer la période de l'enseignement préparatoire d'un an.

(3) Pour les boursiers en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire et de la filière de 6 ans en pharmacie, la durée de la bourse est portée à 7 ans, à partir d'avril 2021 jusqu'à mars 2028.

(4) Tous les boursiers titulaires de Bourses pour Etudiants à l'Université, y compris ceux qui ont déjà commencé leurs études de niveau universitaire en dehors du Japon, devront suivre les cours à partir de la première année universitaire.

(5) La rentrée universitaire au Japon s'effectuant au mois d'avril, les boursiers doivent arriver au Japon entre le 1er et le 7 avril de l'année suivant la date d'obtention de leurs bourses (avril 2021 pour le concours qui aura lieu en 2020).

## **5. Frais couverts par la bourse**

La bourse couvre :

(1) Les dépenses quotidiennes sont couvertes sous forme d'une allocation mensuelle. Cette allocation mensuelle est de 117 000 yen. Si l'étudiant est bénéficiaire d'un programme de recherche dans une région donnée, il lui sera ajouté 2 000 ou 3 000 yen par mois.

En cas d'absence prolongée du boursier aux cours d'université, son allocation ne lui sera pas versée.

(2) Les frais de voyage :

- un billet d'avion aller du Burkina Faso vers le Japon au début de la période de la bourse
- un billet d'avion retour du Japon vers le Burkina Faso à la fin de la période de la bourse

(3) Les frais de scolarité dans l'université où est inscrit le boursier comprennent les frais de l'examen d'entrée, d'inscription et de cours.

## **6. Procédure de sélection des candidats**

(1) Présélection au niveau de l'Ambassade

La présélection des candidats se fait sur la base des résultats obtenus aux trois épreuves suivantes :

(a) Sélection sur le dossier : dernier délai pour le dépôt de dossier - **le 26 juin 2020**

(b) Examen écrit pour les candidats présélectionnés sur dossier - **le 3 juillet 2020** (l'examen se passe en une seule journée)

(c) Entretien oral pour ceux qui ont réussi l'examen écrit. - **en juillet 2020**

(2) Proposition des candidats présélectionnés par l'Ambassade au MEXT - **en août**

(3) Sélection finale des boursiers par le MEXT – **en janvier 2021**

Les universités d'affectation des boursiers définitivement sélectionnés seront choisies par le MEXT suivant les domaines d'études souhaités par les étudiants.

\* **Attention** : Enseignement préparatoire à l'entrée aux universités japonaises

Une fois arrivés au Japon, les boursiers ainsi sélectionnés seront inscrits pendant un an dans des établissements de l'enseignement préparatoire à l'entrée aux universités japonaises désignés par le MEXT, où ils suivront principalement des cours de la langue japonaise, mais également ceux d'informations sur le Japon, de mathématiques, d'anglais, ainsi que des matières suivant les spécialités des boursiers, à savoir les études sociales pour les boursiers se spécialisant en sciences sociales et humaines, et la physique, la chimie et la biologie pour les boursiers se spécialisant en sciences naturelles. Le boursier ou la boursière entrera dans une université désignée par le MEXT, après avoir passé un examen d'admission organisé par cette université. Pendant l'année de l'enseignement préparatoire, si les boursiers sont jugés incapables de terminer avec des résultats satisfaisants, ils perdront leurs bourses et devront retourner au Burkina Faso.

## **7. Matières d'examen à l'écrit**

(1) Candidats ayant choisi l'une des filières de Sciences Sociales et Humaines-A ou de Sciences Sociales et Humaines-B composent dans ; 3 matières : mathématiques, anglais, japonais(\*).

(2) Candidats ayant choisi l'une des filières de Sciences Naturelles-A composent dans ; 5 matières : mathématiques, physique, chimie, anglais, japonais(\*).

(3) Candidats ayant choisi une des filières de Sciences Naturelles-B ou de Sciences Naturelles-C composent dans ; 5 matières : mathématiques, chimie, biologie, anglais, japonais(\*).

(\*) L'épreuve de la langue japonaise est obligatoire pour tous les candidats même pour ceux qui n'ont jamais étudié cette langue. Les résultats de cette épreuve ne seront consultés qu'à titre indicatif et serviront seulement de référence pour les cours d'apprentissage de la langue japonaise que les candidats définitivement sélectionnés commenceront une fois arrivés au Japon.

- Toutes les épreuves sauf celle de la langue japonaise, d'une durée de 60 minutes chacune, seront administrées en anglais.

- Les dictionnaires et les calculatrices ne seront pas autorisés.

- Les épreuves des années précédentes sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.studyinjapan.go.jp/en/planning/scholarship/application/examination.html>

## **8. Pièces demandées pour le dossier de candidature**

Tout candidat dont le dossier est non conforme, soit par manque de pièce, soit par manque d'informations, soit par manque de lisibilité, soit pour falsification de documents, entre autres, se verra refuser pour l'inscription au concours de présélection.

(1) Formulaire « 2021 Application Form For Japanese Government (MEXT) Scholarship (Undergraduate Students) » : en 2 exemplaires dûment remplis en anglais et en caractères d'imprimerie (les informations doivent être saisies à la machine). **(1 original et 1 photocopie)**.

\*1 Photo d'identité au format 4,5cm x 3,5cm (tête non couverte) prises dans les 6 derniers mois, avec nom et nationalité au verso, à joindre à l'endroit indiqué sur chacun des exemplaires de formulaires, pour le formulaire (1).

(2) Le cas échéant, formulaire « 2021 Direct Placement Preference Form For Japanese Government (MEXT) Scholarship (Undergraduate Students) » : en 1 exemplaire dûment rempli en anglais (les informations doivent être saisies à la machine). **(1 original)**.

(3) Relevés de notes (en anglais, à défaut, en français avec la traduction en anglais juridique). **(1 original et 1 photocopie)**.

- Pour les candidats ayant déjà obtenu le baccalauréat ou un diplôme équivalent :

Relevés de notes des 3 dernières années (l'année en cours et les 2 années précédentes), soit originaux ou copies légalisées

- Pour les candidats qui préparent actuellement le baccalauréat :

Relevés de notes des 2 dernières années et celui du premier semestre de l'année en cours (ou ceux des deux premiers trimestres de l'année en cours pour le système d'enseignement français), soit originaux ou copies légalisées.

(4) Certificat du diplôme de baccalauréat ou du diplôme de fin d'études secondaires, soit original ou copie légalisée (en anglais ou, à défaut, en français avec la traduction juridique) pour ceux qui ont déjà obtenu le baccalauréat. **(1 original et 1 photocopie)**.

(5) Une lettre de recommandation rédigée par le chef de l'établissement universitaire fréquenté ou par le professeur encadrant, saisie à la machine ou manuscrite en caractères d'imprimerie en anglais. **(1 original et 1 photocopie).**

(6) Formulaire « Certificate of Health (for 2021) » rempli en japonais ou en anglais par un médecin. **(1 original et 1 photocopie).**

**Le certificat médical sera demandé ultérieurement, après les résultats de l'examen écrit et l'entretien oral.**

(7) Certificat de scolarité soit original ou copie légalisée (en anglais ou, à défaut, en français avec la traduction juridique)

**- seulement pour les candidats déjà inscrits dans un établissement de niveau universitaire**

(8) Certificats de capacité linguistique de la langue anglaise et/ou de la langue japonaise ( 2 photocopies )

**- seulement pour les candidats qui possèdent ce type de documents**

Si le document est obtenu via Internet, celui-ci devra comporter le nom, le prénom du candidat ainsi que les informations qui justifient sa capacité linguistique (telles que le niveau obtenu, les notes.)

(9) Le cas échéant, certificat d'admission ou d'entrée à l'université. **(1 original et 1 photocopie).**

\* **Remarque** :

- Les dossiers doivent être numérotés en haut à droite suivant l'ordre ci-dessus.
- Le nombre de places pour le concours de présélection étant limité, seuls les meilleurs candidats seront convoqués dans la limite des places disponibles.
- Quel que soit le résultat du concours, les dossiers déposés ne seront pas restitués.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site suivant:

[https://www.studyinjapan.go.jp/en/smap\\_stopj-applications\\_undergraduate.html](https://www.studyinjapan.go.jp/en/smap_stopj-applications_undergraduate.html)

**Le dossier d'inscription au concours doit être expédié par la voie postale à l'Ambassade du Japon jusqu'au **vendredi 26 juin 2020**, le cachet de la poste faisant foi,**

à l'adresse ci-dessous. L'Ambassade du Japon ne peut être tenue pour responsable en cas de perte de courrier ou de sa non livraison à bonne date et à la bonne adresse.

**\*Envoi du dossier par voie postale uniquement**

**Ambassade du Japon**

**(Bourse 2021 - Undergraduate Students)**

**01 B.P. : 5560 Ouagadougou 01 Burkina Faso**

**sise à Ouaga 2000**

## **9. Téléchargement des documents**

[https://www.studyinjapan.go.jp/en/smap\\_stopj-applications\\_undergraduate.html](https://www.studyinjapan.go.jp/en/smap_stopj-applications_undergraduate.html)

## **10. Informations utiles**

(1) Avant de partir au Japon, il est recommandé de se renseigner sur ce pays, y compris la langue japonaise, les coutumes, les différences de la législation entre les deux pays, leurs systèmes éducatifs, les universités, etc.

(2) Il est nécessaire de préparer soi-même une somme d'environ 2 000 US\$ (1 million FCFA) pour le début de la vie au Japon.

(3) Il est obligatoire de s'inscrire au système national d'assurance maladie.

(4) Concernant le logement, on en distingue 2 types. Les logements gérés par l'Université d'Etat et les logements privés. Il n'est pas facile de trouver des logements pour famille. Il est donc préférable de trouver d'abord un logement approprié avant de faire venir sa famille.

(5) Voix d'anciens boursiers

[https://www.bf.emb-japan.go.jp/itpr\\_fr/00\\_000225.html](https://www.bf.emb-japan.go.jp/itpr_fr/00_000225.html)

(6) Pour de plus amples informations :

**Mme KONDO Maki (Mail : [maki.kondo@mofa.go.jp](mailto:maki.kondo@mofa.go.jp))**